

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE LA BUISSE

Modification n°1 du PLU
Plan de zonage et mixité sociale après modification

4B **PLAN DE ZONAGE ET MIXITE SOCIALE**

1 - LE GROS BOIS, LES COTEAUX DE CHAMP CHABERT /
MONTEUIL / LES ROCHES

2 - LE BOURG

3 - LE GAY

Echelle: 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal

en date du :

Cachet de la Mairie et signature :

Dossier d'approbation

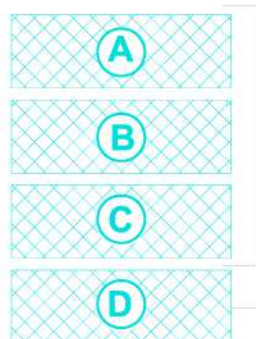


FOLIA Urbanisme et Paysage
19 boulevard Deruelle
69003 LYON
Tél : 04.42.61.17.83
site : www.folia-up.com



SCP Bernard, Ramel et Bouilhol
Architectes Diplômés Par Le Gouvernement
Architecture - Urbanisme - Paysage

Emplacements réservés relevant de l'article L. 123-2b du CU, en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programme de logements



A partir de la réalisation de 4 logements ou de 400 m² de surface de plancher, le programme de logements doit comporter au moins 25% de logements sociaux.

A partir de la réalisation de 4 logements ou de 400 m² de surface de plancher, le programme de logements doit comporter au moins 30% de logements sociaux.

Secteur de mixité sociale relevant de l'article L.123-1-5,16° du CU

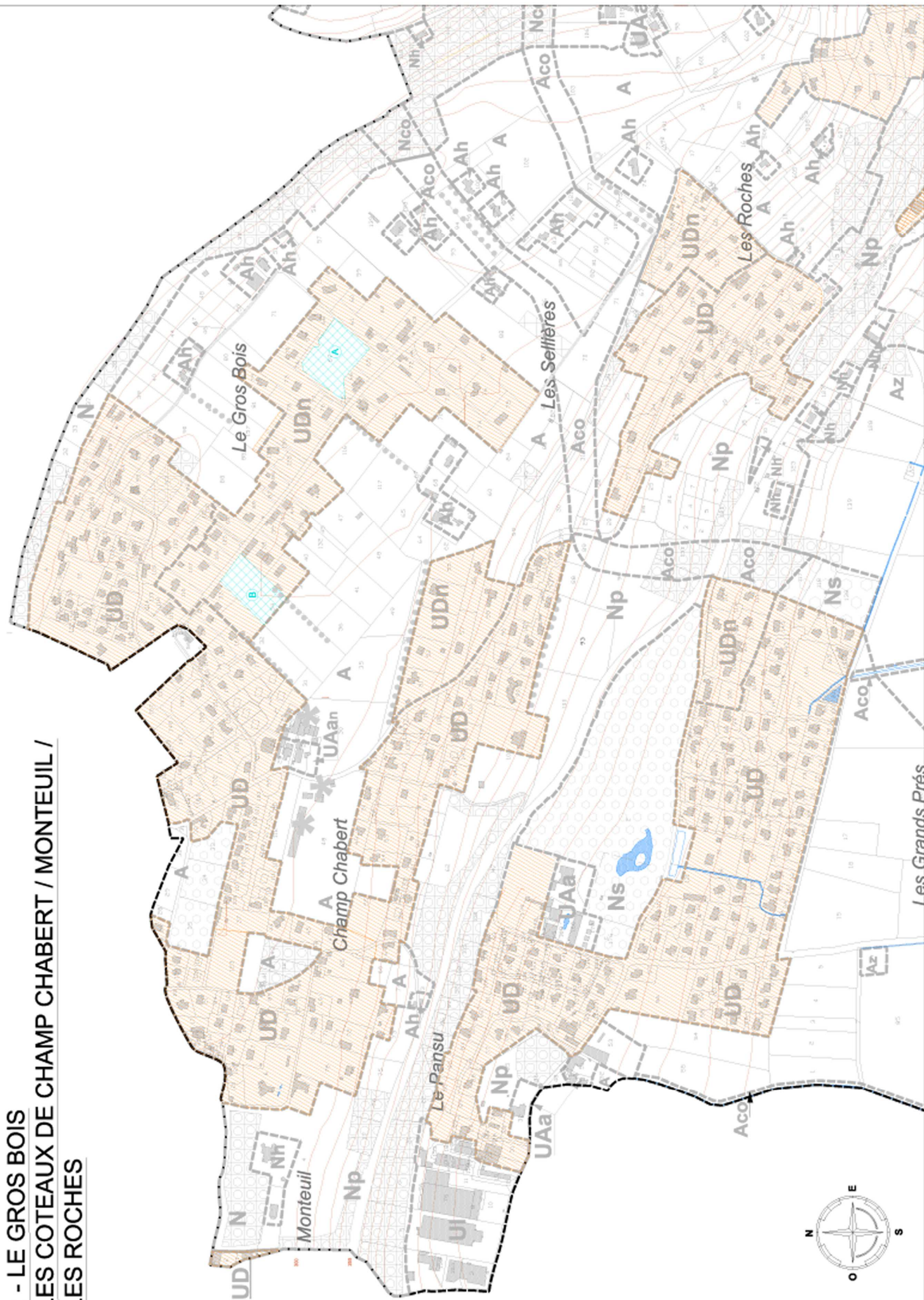


A partir de la réalisation de 4 logements ou de 400 m² de surface de plancher, le programme de logements doit comporter au moins 50% de logements sociaux.

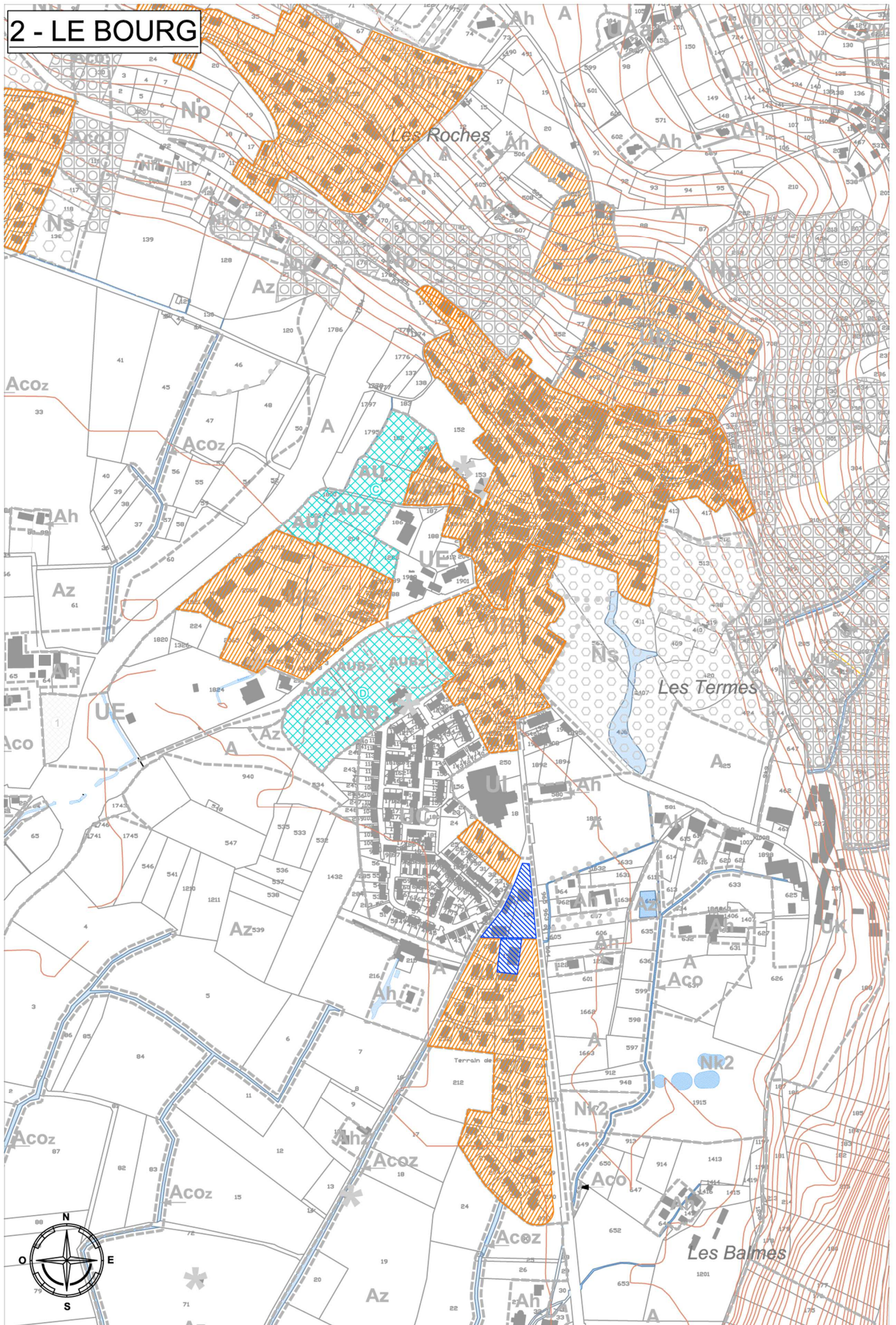


A partir de la réalisation de 4 logements ou de 400 m² de surface de plancher, le programme de logements doit comporter au moins 25% de logements sociaux.

**1 - LE GROS BOIS
LES COTEAUX DE CHAMP CHABERT / MONTEUIL /
LES ROCHES**



2 - LE BOURG



3 - LE GAY

